

tion, lorsqu'il était encore lui-même fort jeune. Devenu roi, il continua sa politique, l'appliqua avec rigueur et imagina de nouveaux moyens d'opprimer les Hébreux. Nous allons maintenant décrire la persécution.

cherches sur la xix^e dynastie, p. 414. — L'identification du persécuteur des Hébreux et de Ramsès est ancienne, comme on le voit par ce que nous venons de dire de Manéthon. Elle a été adoptée par plusieurs historiens avant les découvertes égyptologiques. On lit dans la *Chronologie sacrée* à la suite de la *Sainte Bible* de Sacy, in-f^o, t. III, p. 484, édit. de 1715 : « En 2427, Miamum Ramessès régna en Égypte, et c'est le roi de qui il est dit qu'il n'avait pas connu Joseph et qui ordonna de tuer les enfants mâles des Hébreux. » Voir aussi Natalis Alexander, *Historia Ecclesiastica*, édit. Roncaglia, 1785, t. 1, p. 319. Tournemine, *Dissertatio chronol.*, appendice à la fin de son édit. de Ménochius, 4 in-4^o, Avignon, 1768, t. IV, p. 220, dit également : « Sesostris (c'est-à-dire Ramsès II) est Pharaon qui primus Hebræos vexavit. » — La momie de Ramsès II a été découverte en 1881 à Deir-el-Bahari. Elle est exposée aujourd'hui au musée de Ghizéh, sous le n^o 5233. Elle a un mètre quatre-vingts centimètres. La tête est à découvert. La peau blanchâtre est comme tannée; la bouche est entr'ouverte; il reste trois dents à la mâchoire supérieure, du côté gauche; une petite touffe de cheveux blancs est encore visible de chaque côté du crâne, dont le reste est chauve; les oreilles sont grandes, le nez aquilin, le cou long.

CHAPITRE III.

LA PERSÉCUTION.

Les enfants de Jacob vivaient tranquilles au milieu du pays de Gessen, menant la vie douce et calme que nous avons déjà décrite, plus Égyptiens en quelque sorte qu'Hébreux. Un grand nombre, comme nous l'apprennent le Pentateuque et les prophètes, amollis par la prospérité, séduits par les mauvais exemples dont ils étaient témoins, avaient abandonné le vrai Dieu pour pratiquer le culte des polythéistes. Le feu de la persécution était nécessaire pour les purifier, et pour les arracher, si l'on peut ainsi dire, aux délices de cette Capoue¹.

Un jour des bruits alarmants se répandirent dans la terre de Gessen. Le Pharaon voulait imposer des corvées extraordinaires aux Hébreux. Et ce n'était pas seulement dans le dessein de leur faire exécuter des travaux publics qu'ils allaient être soumis à toutes sortes de vexations, le gouvernement avait de plus un but caché, celui d'empêcher la trop grande multiplication de cette race étrangère. Ainsi le conseillait la politique égyptienne. « Allons, disaient le Pharaon et ses conseillers, agissons avec prudence, empêchons ce peuple d'augmenter, de peur que s'il survenait quelque guerre, il ne se joigne à nos ennemis, combatte contre nous et ne quitte ce pays². » On imposa donc aux Israélites les

¹ Théodoret, dans ses *Questions sur l'Exode*, ch. IV, Interrog. XII, se demande : « Quare Deus Israeliticum populum hæc pati permisit? » Et il répond : « Ut odio prosequerentur non tantum Ægyptios, sed illorum deos, » etc. Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXX, col. 242.

² Exod., I, 10.

plus durs travaux, afin d'en faire périr un grand nombre par l'excès de la fatigue.

Il ne devait point être difficile, ce semble, de réaliser ce plan inhumain, car la corvée était fréquemment mortelle en Égypte. En plein dix-neuvième siècle, il y a quelques années à peine, deux cent cinquante mille fellahs ont été employés de force, par le vice-roi d'Égypte, à creuser le canal de Mahmoudiéh, qui relie la ville d'Alexandrie au Nil, à Aftéh. La plupart étaient réduits à remuer la terre avec les mains, parce que le gouvernement n'avait fourni en nombre suffisant que des fouets pour les frapper : les pioches, les pelles et les couffes manquaient. Vingt mille de ces malheureux succombèrent à la peine, épuisés par l'excès du travail qui leur était imposé ou par les coups de courbache que leur administraient d'impitoyables surveillants. Les talus qui bordent les rives du canal sont remplis des ossements de ces infortunés et le moindre éboulement les découvre aux yeux du voyageur¹.

¹ L. de Laborde, *Commentaire géographique de l'Exode*, p. 17; Edm. Plauchut, *Le tour du monde*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1871, p. 113. — Michaud écrivait d'Égypte en 1831 : « Le cultivateur d'Égypte ne peut disposer des fruits de son travail... Les fellahs sont obligés de livrer la plus grande partie de leurs récoltes au gouvernement; il ne croît pas un arbre, une plante, un épi de blé, dont Méhémet-Ali ne puisse demander compte. Mais ce n'est point assez que le laboureur abandonne tout le fruit de ses travaux, que la terre donne toutes ses moissons à l'unique propriétaire du sol égyptien; il faut encore que tous ceux qui exercent un métier dans les villages, que tous ceux qui filent le coton et la laine, qui tressent des nattes, qui tissent des étoffes, soient placés sous la surveillance des préposés du fisc, et travaillent pour le maître absolu de toutes les industries. Le régime de la corvée vient compléter cet horrible système d'oppression. Quand le gouvernement a des constructions ou des travaux à faire, il donne aux chefs des provinces des ordres pour qu'ils lui amènent tel nombre d'hommes dont il a besoin; alors les populations tout entières de plusieurs villages, hommes, femmes, enfants, jeunes filles sont pris et garrottés, et s'acheminent péniblement aux

Hérodote nous a fait connaître la multitude d'ouvriers qui travaillaient bon gré mal gré à bâtir les pyramides. Les documents égyptologiques nous apprennent aussi que les anciens pharaons se servaient des prisonniers de guerre pour exécuter les grands travaux publics.

Une peinture de Gournah, à Thèbes, dont nous parlerons plus loin¹, représente, à côté des prisonniers de Thotmès III, occupés à façonner des briques, d'autres prisonniers travaillant à la construction du magasin du temple d'Ammon. Une curieuse légende copiée par M. Brugsch dans la tombe du scribe Anna, à Gournah, nous apprend que le magasin ou dépendance du temple servait non seulement de dépôt pour les provisions de toute espèce, mais aussi d'atelier pour la confection des objets nécessaires à l'entretien du temple et des prêtres. « Inspection, dit la légende, inspection de l'écurie des taureaux, des vaches, des veaux et des troupeaux ainsi que des ouvriers du domaine d'Ammon. Placement du lait dans le magasin du domaine d'Ammon. »

lieux marqués sous la conduite du cheik-el-beled; l'autorité ne s'inquiète point de fournir à leurs besoins, de donner à manger à ceux qui ont faim durant la route; il arrive souvent que les plus pauvres meurent de faim, et que les cadavres gisent sur les chemins où ces malheureuses bandes ont passé. » Michaud, *Correspondance de l'Orient*, t. VII, 1835, p. 71-72. — La corvée a été abolie officiellement en Égypte, mais non pas complètement. « La suppression de la corvée, dit M. Ebers, n'est qu'un mensonge et elle est appliquée au moins sur les domaines du khédive, dans ses sucreries, pour la construction des bâtiments publics et des grandes routes. » (*Durch Gosen zum Sinai*, p. 470-471). J'ai vu moi-même, en 1888, les prisonniers, attachés deux à deux, travailler pour le gouvernement, dans les environs du Caire, sous la surveillance de soldats armés. — L'abolition officielle de la corvée a été amenée par le percement de l'isthme de Suez, dont les premiers travaux avaient été exécutés par des ouvriers enrôlés de force. Les protestations que soulevèrent en Europe les violences désormais plus connues du gouvernement égyptien firent recourir au travail libre.

¹ Voir plus loin, p. 273 et Figure 19.

Nous lisons sur une autre inscription de Thotmès III à Karnak que, dans le magasin du temple d'Ammon, il y avait des hommes occupés à fabriquer cinq espèces d'étoffes¹.

Une inscription de Bersched décrit ce qu'ont à souffrir les ouvriers obligés de traîner des pierres comme des bêtes de somme. Des papyrus, à peu près contemporains de l'Exode, nous ont raconté quelques-unes des misères des malheureux condamnés à la corvée. Le chemin pour faire glisser le colosse sculpté est très difficile à établir, mais combien n'est-il pas plus difficile de remuer la lourde masse! « Je te dis, continue le texte, jusqu'à quel point le bâtisseur de murs extérieurs, la maladie le goûte. En effet, il est dehors, au vent. S'il bâtit à couvert, son sac d'outils est dans les parterres de la maison, hors de son atteinte. Ses deux bras s'usent complètement. Un mélange de toute espèce d'ordures, c'est ce qu'il mange, le pain de ses doigts; il se lave en une seule saison. Ce qui le rend vraiment misérable, c'est un bloc à déplacer qui fait dix coudées sur six, un bloc d'un mois à traîner dans les parterres des maisons². Ayant fait tout ce travail, s'il a du pain, il est donné à sa maison, et lui, il embrasse ses enfants³. »

Le gouvernement donnait aux ouvriers les objets nécessaires à la vie, du blé, de la viande, des poissons frais ou conservés, des légumes; mais soit que les provisions fussent insuffisantes ou mal distribuées, ils souffraient

¹ Brugsch, *Histoire de l'Égypte*, p. 106; *Recueil de monuments égyptiens*, t. I, pl. xxxvi, 2; pl. xliii, 6.

² C'est-à-dire un bloc dont la traction au milieu d'un terrain cultivé exige un mois d'efforts.

³ Papyrus Sallier II, 6, 1. — Papyrus Anastasi VII, 1, 1. — Chabas, *Recherches sur la dix-neuvième dynastie*, p. 144-145. — Cf. Maspero, *Du genre épistolaire chez les Égyptiens*, 1872, p. 53-54. — Les mauvais traitements infligés aux ouvriers étaient si communs en Égypte, que c'est un des péchés dont l'Égyptien doit se justifier après la mort devant Osiris, le juge des morts. Voir plus loin, seconde section, t. III, livre II, ch. IV.

de la faim, à tel point que plus d'une fois, on fut obligé de suspendre les travaux à cause de leur état de faiblesse¹.

Ce qui aggravait encore la corvée, c'était la dureté de ceux qui étaient chargés de la faire exécuter. Moïse nous apprend que, dès que le pharaon eut résolu d'opprimer Israël, il choisit pour réaliser ses desseins, des *sârê missim*, « des chefs de corvée², » et des *nôgsim* ou exécuteurs, dont la sévérité naturelle devait être en rapport avec la mission cruelle qu'ils étaient appelés à remplir. Il est souvent question de ces personnages dans les inscriptions et dans les papyrus. Ils s'appelaient *madjaïu*, comme nous l'avons dit dans le livre troisième³, du nom d'une tribu libyenne contre laquelle avaient fait la guerre les anciens pharaons. Les Égyptiens finirent par l'asservir et leur nom devint plus tard synonyme de gendarme ou d'agent de police. Les *madjaïu* avaient un commandant, *her madjaïu*, et des inspecteurs ou contrôleurs, *djat*, chargés de surveiller l'emploi des fonds et l'ordre des

¹ Chabas, dans Lieblein, *Deux papyrus hiératiques*, p. 24-28; Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, 1874, p. 277-278. On ne sait pas de combien d'heures se composait la journée de travail ni si elle était interrompue au milieu du jour pour épargner aux ouvriers l'excès de la chaleur.

² Exode, I, 11, plus loin, V, 6, le texte sacré distingue les *נוגשים*, *nôgsim*, et les *שטררים*, *šôterim*. « Dans les légendes de Qurna, les surveillants sont nommés ceux qui donnent la surveillance. » Chabas, *Mélanges égyptologiques*, II^e série, p. 119-120. Dans un texte hiératique, copié à Turin par M. Lieblein, cette recommandation est adressée à un surveillant de travaux : « Ne néglige pas et ne relâche pas. » *Ibid.*, p. 122. Il y a encore aujourd'hui une organisation analogue en Égypte. Dans chaque village, le scheick-el-beled est chargé de recouvrer les impôts et de faire exécuter les travaux de corvée. Il est bâtonné par le kaïmakan, si celui-ci n'est pas content de lui; mais le scheick se venge à son tour sur ses subordonnés. Voir Michaud, *Correspond. d'Orient*, t. V, p. 254.

³ Voir plus haut, p. 30.

distributions, de régler l'exécution des travaux ou la livraison des produits fabriqués. Ce sont là sans doute ceux que Moïse désigne sous le nom de *nôgšim*. Ceux qu'il nomme *šôterim* sont les scribes¹, que les papyrus nous montrent commandant les brigades d'ouvriers, leur remettant les rations journalières ou supplémentaires, etc.². Un papyrus de Leyde désigne expressément les *madjaïu* comme chargés de surveiller les travaux des *Aperiu* dans la ville de Ramsès et nous fait connaître le nom d'un de leurs chefs, préposé à la surveillance des corvées imposées aux Israélites : il s'appelait Ameneman³.

Les monuments figurés nous représentent ces *nôgšim* et ces *šôterim* tantôt assis et se contentant de suivre les ouvriers de l'œil, tantôt levant, pour frapper, le bâton dont ils sont munis⁴. Aujourd'hui encore, la bastonnade est aussi fréquente que cruelle en Égypte⁵. Elle y a toujours été d'un

¹ *Šatara*, en arabe et en assyrien, signifie « écrire. » L'hébreu n'a gardé de cette racine que le nom d'agent, שֹׁטֵר, *šôter*, « celui qui écrit, celui qui préside. » Les scribes étaient très nombreux en Égypte. On n'a écrit chez aucun peuple ancien autant que chez les Égyptiens; ils écrivaient au sujet de tout et sur tous les objets.

² Lieblein, *Deux papyrus hiératiques*, in-8°, Christiania, 1868; Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, p. 277, 278, 279; Brugsch, *Wörterbuch*, p. 630.

³ Le scribe Kaouisar écrit à Bekenphtah qu'il a livré les *Aperiu* au chef des *Madjaïu*, Ameneman. *Papyrus hiératique. Leyde*, 1, 348, pl. 118, p. VI, a. b.; Chabas, *Mélanges égyptologiques*, n° série, p. 143.

⁴ Ce bâton n'est pas en effet le bâton du commandement, souvent représenté dans les monuments et dans les hiéroglyphes et qui est long; c'est un bâton plus court, destiné à frapper. Ebers, *Durch Gosen*, p. 521.

⁵ La bastonnade est une des plaies de l'Orient. Une anecdote racontée par M. Edm. Plauchut, *Le tour du monde*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1871, p. 121, en nous apprenant ce qui se passe encore de nos jours dans une ville qui appartient aux Anglais, peut nous faire comprendre de quelle manière les malheureux ouvriers hébreux étaient

usage commun. Les textes parlent d'un « chef exécuteur de bastonnade¹. » « Mon bâton est dans ma main, tu ne dois pas être paresseux, » dit un surveillant². On lit dans les plaintes mises dans la bouche des vaincus par les inscriptions de Médinet Abou : « Nous avons entendu parler des intrigues des pères de nos pères; le *brisement de nos dos* provient d'eux par rapport à l'Égypte³. » On n'épargnait point la bastonnade aux jeunes gens, on ne l'épargnait point aux scribes, on la prodiguait aux malheureux serfs. A tout propos, « on faisait intervenir le bâton, ce *don du ciel*, comme l'appellent les fellahs, cette *ultima ratio*, de tous les peuples orientaux. » « Le petit garçon arrive-t-il à faire un homme, écrit un scribe, ses os sont rompus comme ceux d'un âne⁴. » Une peinture de Beni-Hassan représente des ouvriers battus de verges. On les voit étendus à terre, le corps nu, deux hommes leur tiennent fortement les bras, un troisième leur tient les pieds, et le surveillant leur administre lui-même la bastonnade. Ce

traités par les *nôgšim*. « Dans un magasin d'apparence assez propre (à Aden), nous entrâmes, dit-il, pour faire l'emplette de quelques paquets de cigares... Quand nous sortons, un cypaye, en uniforme de *policeman*, vient à nous et s'informe poliment du coût des *sheroots* que nous tenons encore à la main. — Huit roupies, lui dit (mon compagnon), M. Campbell. — Vous êtes volés, reprend flegmatiquement le noir Hindou, et il entre dans la boutique du marchand, le saisit par ses vêtements, l'entraîne au dehors et le jetant avec violence sur le trottoir, il lui administre une violente volée de coups de canne... Le marchand se releva avec peine, rentra dans sa boutique sans oser proférer une parole de protestation, mais pâle et tremblant de tous ses membres. » — Il n'y a pas de voyageur en Orient qui n'ait vu frapper du bâton les indigènes, et plus d'un en est venu à les frapper lui-même.

¹ Devéria, *Le papyrus judiciaire de Turin*, dans le *Journal asiatique*, novembre 1867, p. 472-473.

² Brugsch, *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1876, p. 77.

³ Chabas, *Recherches sur la XIX^e dynastie*, p. 53.

⁴ Voir Maspero, *Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, p. 74-75.

cruel traitement est aussi infligé à une femme, dans une autre peinture du même endroit¹.

Le texte biblique n'énumère point tous les travaux auxquels furent assujettis les enfants de Jacob : — on les employa, dit-il, à toute sorte de travaux qu'on fait aux champs² ; — il en énumère cependant quelques-uns en particulier : la construction des villes de Pithom et de Ramsès³, et la fabrication des briques.

Deux documents du règne de Ramsès II, dont M. Chabas a donné la traduction⁴, prouvent en effet, d'après lui, que ce prince occupa les Hébreux à la construction de la ville à laquelle il donna son nom. Ces documents mentionnent une race étrangère, nommée *Aperi* ou *Aberi*⁵. Cette race était

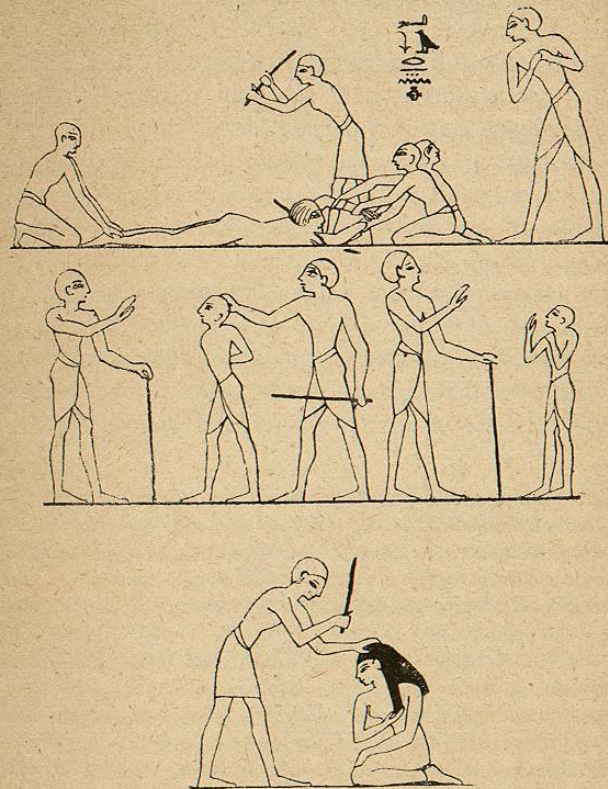
¹ Ebers, *Durch Gosen zum Sinai, Anmerkung*, 41, p. 521. Cf. Deut., xxv, 2. — Voir, Figure 18, la reproduction des scènes de bastonnade de Beni-Hassan, d'après Wilkinson, *Popular account of the ancient Egyptians*, t. II, p. 214 ; *Description de l'Égypte, Antiquités*, planches, t. IV, pl. 66, figure 10. Voir aussi Rosellini, *Monumenti civili*, t. II, p. 123. Les monuments assyriens nous représentent également des surveillants armés de bâtons, Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 113. — La légende hiéroglyphique qu'on voit au haut de notre gravure signifie : « Le mettre par terre. » — Sur les misères des Égyptiens, d'après les scribes, voir Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9^e édit., t. II, p. 272.

² Exod., I, 14. — On s'est demandé si les Hébreux avaient été employés à la construction des pyramides. Elles étaient construites avant l'arrivée des Hébreux en Égypte. Ramsès II n'a point fait bâtir de pyramides, parce que la dynastie à laquelle il appartenait avait son lieu de sépulture dans les montagnes libyques de la Thébàide, à Biban-el-Molouk, à l'ouest de Thèbes. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai, Anmerkung* 10, p. 471 ; Lauth, *Sesostris*, dans l'*Allgemeine Zeitung*, 31 janvier 1877, p. 451.

³ Ramsès, $\text{R}^{\text{m}}\text{S}^{\text{m}}\text{S}^{\text{m}}$, est RAMSS en égyptien et en copte. « L'hébreu, dit M. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 11^e série, p. 124, reproduit servilement les hiéroglyphes, même dans le redoublement de l's ; R^mSS. »

⁴ *Mélanges égyptologiques*, 11^e et 12^e séries.

⁵ Le pluriel égyptien prenant la finale *u*, l'hébreu עֲבֵרִים, *'Iberim* est devenu en égyptien, *Aberiu*, *Aperiu*.



18. — La bastonnade chez les Égyptiens, d'après les peintures des tombeaux de Beni-Hassan.